

RG 37 - AFFECTIONS CUTANÉES PROFESSIONNELLES CAUSÉES PAR LES OXYDES ET LES SELS DE NICKEL



Désignation de la maladie	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer la maladie
Dermites eczématiformes récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmées par un test épicutané.	Nickelage électrolytique des métaux.

Quelle est la nuisance ?

Les oxydes et sels de nickel sont des composés dérivés du nickel métal, des substances solides que l'on retrouvera donc commercialisées sous forme massive, de granulés, de poudres, ou sous forme de solutions.

Leur caractère nocif fait l'objet d'une classification, la CLP, qui concerne les produits chimiques.

Chaque dérivé a sa propre nocivité, mais on peut considérer que la plupart des dérivés du nickel ont certains, si ce n'est tous, des effets suivants :

- Cancérogène
- Toxique pour l'Homme et pour la nature
- Irritant
- Corrosif
- Mutagène
- Peut provoquer une sensibilisation (et donc une allergie à terme) respiratoire ou cutanée

Comment reconnaître l'affection ?

Un dermite eczématiforme peut médicalement couvrir l'ensemble des eczémas et réactions eczématiformes liés à l'irritation et à l'allergie.

Il se diagnostique par les critères qui suivent :

- La clinique : Il se présente sous plusieurs aspects et se déclenche sur la peau qui a été en contact direct avec l'allergène :
 - Eczéma aigu érythémato-papulo-vésiculeux et qui démange
 - Eczéma « sec » érythémato-squameux
 - Eczéma lichénifié : en général un eczéma ancien, qui gratte beaucoup
- L'anamnèse : C'est l'historique de l'affection. Elle doit rechercher les facteurs professionnels et non-professionnels pour donner des indices de présomption
- Test épicutanés : Le test vise à reproduire « un eczéma en miniature » en appliquant la substance suspecte sur une zone limitée de la peau
- Diagnostic différentiel : L'objectif est d'écarter des possibilités et confirmer un diagnostic définitif

Cliniquement, l'eczéma de contact au nickel présente quelques caractéristiques :

- L'éruption ne se localise pas uniquement à l'endroit de contact mais a tendance à se généraliser, que ce soit dû à son transport par les doigts ou par les caractéristiques propres au nickel
- Il peut provoquer des boutons et des démangeaisons tous deux diffus

Quelles sont les professions exposées ?

Les principales professions exposées sont celles qui se situent dans le domaine du nickelage des métaux (galvanisation).

Le nickelage est une opération de dépôt de nickel protecteur à la surface de métaux tels que l'aluminium, le cuivre, le zinc et l'acier.

Cependant, il peut être utile de signaler que les oxydes et sels de nickel peuvent être utilisés ou présents dans certains autres domaines :

- La production de catalyseurs utilisés en chimie organique (catalyseurs d'hydrogénation et d'hydrotraitement notamment)
- La production et l'utilisation de certains pigments minéraux
- La production et l'utilisation de ciments
- L'extraction et le traitement de minerais de nickel
- La fabrication ou le recyclage de piles NiCd

L'exposition aux sels et oxydes de nickel (poudres ou solutions) se fera essentiellement par voie respiratoire (particules, aérosols) et par contact cutané (manipulation, contact, projection...).

L'ingestion pourra quant à elle être évitée par un simple respect des mesures d'hygiène en vigueur.

Comment prévenir l'affection ?

La prévention de la maladie s'effectue de deux façons, technique et médicale.

La première a pour but de limiter l'exposition autant que possible et au moins inférieure aux valeurs limites d'exposition professionnelles, si elles existent. Elle s'articule autour des points suivants :

- Substitution des composés par un produit ou un procédé non ou moins dangereux (lorsque cela est possible)
- Adaptation des procédés mis en œuvre afin de limiter les contacts entre les opérateurs et les polluants : vase clos notamment pour les substances CMR 1A et 1B, mécanisation, automatisation...
- Diminution des émissions de poussières et aérosols : encoffrement et captage au plus près de la source d'émission
- Mise en place des mesures de protection collective d'ordre organisationnelle : limiter le temps de travail aux postes exposés, gérer les flux et le stockage des produits chimiques (limitation des quantités stockées...)
- Mise à disposition d'équipements de protection individuelle adéquats pour des travaux exceptionnels et de courte durée pouvant conduire à une exposition si les mesures de protection collective sont insuffisantes ou impossibles à mettre en œuvre : vêtements de protection, gants, lunettes...
- Information et formation du personnel sur les risques présentés par ces composés et des précautions à prendre aux postes de travail
- Mise en œuvre de mesures d'hygiène
- Définition et diffusion de procédures d'urgence

NB : Dans tous les cas, les mesures de prévention collectives doivent avoir priorité sur les mesures de prévention individuelles

La prévention médicale quant à elle, consiste en deux types d'examens médicaux :

- Examen médical initial : Il vise à rechercher des antécédents d'allergie au nickel
- Examen périodique : Le médecin a un rôle important reposant essentiellement sur l'hygiène et la protection en recommandant notamment des lavages des mains et l'utilisation de crèmes protectrices pour limiter les conséquences de l'allergie.

